

INTERVIEW EXPRESS

Décret inscription : pourquoi refuser l'offre de nouvelles places ?

Plusieurs élèves sont sans école 20 jours après la rentrée. Alors que le collège St-Pierre à Jette propose de libérer quelques places, la ministre Schyns refuse.

Combien d'élèves restent sans école ?

Officiellement, 32 personnes sont sur liste d'attente mais, via des appels individuels aux parents, on sait que neuf sont inscrits soit en Flandre, soit dans une école européenne, soit à l'étranger. Nous sommes aussi sans nouvelle d'autres. Nous estimons donc que 20 élèves environ sont dans cette situation. Nous leur conseillons de s'inscrire dans une autre école. Rien qu'à Bruxelles, il reste de la place dans plus de la moitié des écoles.

Mais pas toujours celles que les élèves souhaitent... Pourquoi refuser l'offre de St-Pierre ?

Les écoles doivent déclarer les places disponibles avant le début de la période d'inscription. Il est par ailleurs possible qu'un établissement ajoute des places, c'est tout à fait légal... jusqu'à une semaine avant la rentrée. Au-delà, ce n'est plus possible.

Pourquoi pas au-delà ?

À partir du moment où on propose aux familles en attente d'intégrer une autre école qui n'est pas dans leurs choix de départ, que ces familles font donc cet effort, on ne peut pas dire aux autres que tout d'un coup des places se sont libérées dans l'école qu'ils convoitaient. C'est une question d'équité. Si on développait ce système, on gommerait tout l'objectif d'équité du décret. Notre message aux écoles est clair : proposez le maximum si vous le souhaitez, mais pas après la rentrée. Clair aussi pour les parents : ne restez pas sur liste d'attente, il n'y aura très probablement plus de mouvement.

E.B.